

(1)

(N° 199)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MAI 1866.

Crédit de 106,000 francs au Ministère des Travaux Publics ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. MOUTON.

MESSIEURS,

Le projet de loi déposé par le Gouvernement dans la séance du 8 mai 1866, a pour objet d'allouer au Département des Travaux Publics, un crédit de 106,000 francs, en exécution d'un arrêt rendu par la cour d'appel de Bruxelles le 16 avril dernier.

Ce projet n'a donné lieu à aucune objection au sein des sections.

La section centrale, à l'unanimité de ses membres, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
D. MOUTON.

Le Président,
E. VANDENPEEREBOOM.

(1) Projet de loi, n° 181.

(2) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. JACQUEMYS, VANDER DONCKT, DE KERCHOVE, LELIÈVRE, MOUTON et T'SERSTEVENS.